

Nathalie Welschbillig

# Sécurité alimentaire au Luxembourg

La sécurité alimentaire prend de plus en plus d'importance au Luxembourg comme en Europe. Comment y sont organisés les contrôles officiels? Voici un aperçu explicatif des compétences des différents services de l'État opérant tous pour une sécurité de la chaîne alimentaire au Luxembourg.

## Europe – marché unique avec libre circulation des denrées alimentaires

Après les crises alimentaires des années 1990, la législation alimentaire a été soumise à une importante réforme au niveau européen. Ces changements concernent notamment les contrôles officiels de la sécurité alimentaire dans sa totalité, de la fourche à la fourchette.

Les différentes législations européennes relatives à des domaines isolés de la chaîne alimentaire ont été abrogées et remplacées par une législation générale qui se voit harmonisée pour les différents secteurs opérant pour la sécurité alimentaire et ce, à chaque niveau de la chaîne alimentaire. Ceci vaut aussi bien pour les autorités chargées du contrôle officiel des animaux, de leurs produits et des denrées alimentaires d'origine non animale que pour les exploitants actifs aux différents niveaux de cette chaîne ; on peut énumérer ici p. ex. les cultivateurs, les éleveurs, les chasseurs, les responsables des entreprises alimentaires de la production, de la transfor-

mation et de la distribution ainsi que les vendeurs au détail du public et les responsables de l'Horeca.

Depuis l'ouverture des frontières à l'échelle européenne, l'Europe est un marché unique avec droit à la libre circulation entre les États membres des produits et aliments

---

### **Tout au long de la chaîne alimentaire, les contrôles se font dans chaque catégorie de produits selon des plans d'échantillonnage préétablis et selon une analyse de risques pour mieux cibler les priorités**

---

contrôlés à leur origine de fabrication. L'importation d'animaux, de semences, de fruits et légumes, de denrées alimentaires d'origine animale et non animale au Luxembourg en provenance de pays tiers se fait respectivement par le poste d'inspection frontalier et le point d'entrée désigné, où des contrôles officiels sont assurés par l'État luxembourgeois.

Les critères concernant l'exécution du contrôle officiel par les différents acteurs sont définis dans le règlement (CE) n° 882/2004 relatif aux contrôles officiels

effectués pour s'assurer de la conformité avec la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires ainsi qu'avec les dispositions relatives à la santé animale et au bien-être des animaux.

## Coordination des contrôles de la sécurité alimentaire au Luxembourg

Pour mieux pouvoir faire face à ces nouvelles exigences européennes, le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg a créé en 2007 un nouvel organisme coordinateur : l'Organisme pour la sécurité et la qualité de la chaîne alimentaire (OSQCA), dont la structure a été légalisée par un règlement grand-ducal du 25 avril 2008. L'OSQCA est actif sous une double tutelle :

- » le ministère de la Santé ;
- » le ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

## Contrôles réglés par l'analyse de risques

Tout au long de la chaîne alimentaire, les contrôles se font dans chaque catégorie de produits selon des plans d'échantillonnage préétablis et selon une analyse de risques pour mieux cibler les priorités. Des programmes européens dictent



souvent les critères minimaux à observer, mais les autorités compétentes accentuent leurs contrôles par leur propre analyse de risques. Pour cibler ces contrôles alimentaires, les autorités compétentes se basent entre autres sur le système d'alerte rapide européen (RASFF – Rapid Alert System for Food and Feed) qui observe en permanence les notifications d'alerte d'aliments pour animaux et de produits alimentaires dangereux ou potentiellement dangereux circulant sur le marché européen et en provenance de pays tiers. La santé animale européenne et mondiale qui, bien sûr, peut avoir des répercussions directes sur nos aliments, est suivie de près par le système de notification des maladies animales (ADNS).

### Compétences sur le terrain

L'OSQCA travaille en étroite collaboration avec trois administrations compétentes pour le contrôle de la sécurité alimentaire :

» Les agents de l'Administration des services techniques de l'agriculture (ASTA)

agissent pour le compte du ministre de l'Agriculture. L'ASTA est responsable pour le contrôle des aliments pour animaux et la production primaire de denrées alimentaires végétales au niveau des établissements agricoles. Elle contrôle de même l'agriculture biologique ainsi que les labels de qualité tels que les AOP (appellation d'origine protégée) et les IGP (indication géographique protégée). L'ASTA travaille avec son propre laboratoire et avec d'autres laboratoires accrédités internationaux.

» Le Service de la sécurité alimentaire (Secualim), sous la Direction de la santé, agit pour le compte du ministre de la Santé. Le Secualim est en charge du contrôle de l'hygiène générale auprès des établissements et contrôle la sécurité alimentaire des produits d'origine non animale. Les contrôles ont lieu aussi bien sur les lieux de production et de distribution d'aliments que dans des endroits comme les restaurants et l'alimentation collective. Le Secualim effectue également plusieurs programmes d'échantillonnage de produits lors de leur production et leur mise sur le marché. Se-

lon des programmes pluriannuels bien définis, le Secualim contrôle les denrées par rapport à des critères microbiologiques, à l'absence de contaminants comme les mycotoxines et de résidus chimiques comme les pesticides. Elle contrôle également les aliments pour ce qui est des additifs alimentaires et les OGM, et analyse les matériaux en contact. Le Secualim confie les analyses à effectuer sur les échantillons aux laboratoires accrédités nationaux et internationaux. Ce service gère également la notification des compléments alimentaires et aliments particuliers, et elle effectue le contrôle en matière d'étiquetage des denrées alimentaires.

» L'Administration des services vétérinaires (ASV) est active sous la double tutelle du ministère de la Santé et du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural. Elle est responsable pour le contrôle des produits d'origine animale, de la santé animale et du bien-être animal. En se rendant sur le site, les inspecteurs vétérinaires officiels contrôlent la santé animale au Grand-Duché de Luxembourg, le bien-être animal dans les fermes et pendant le transport selon une planification bien définie, de même que chaque fois qu'ils reçoivent des plaintes. Leurs collègues de la santé publique mettent en place des programmes de contrôle pour les produits d'origine animale tels que viandes, produits de viandes, poissons, lait et produits laitiers. De la même façon, les analyses à effectuer sur la qualité microbiologique, les résidus d'hormones, de médicaments et de substances interdites sont transférées aux laboratoires accrédités nationaux et internationaux.

Puisque certains contrôles ne sont pas limités à une simple visite sur le terrain, mais nécessitent un suivi, ces administrations travaillent en étroite collaboration avec d'autres services de différents ministères, notamment l'Administration des douanes et accises qui met à disposition des ressources formées pour augmenter le nombre des contrôles. Les laboratoires assurant les analyses demandées au Luxembourg sont le Laboratoire national de la santé, le Laboratoire de médecine vétérinaire de l'État, le Laboratoire de contrôles et d'essais de l'ASTA, le Laboratoire de l'eau et

de l'environnement de l'Administration de la gestion de l'eau ainsi qu'une série de laboratoires officiels et privés accrédités dans d'autres États membres.

### Missions de l'OSQCA, organe coordinateur

Les missions de l'OSQCA selon le règlement grand-ducal du 25 avril 2008 sont multiples.

*Sur le terrain du Grand-Duché de Luxembourg, les missions consistent en :*

» La rédaction du plan de contrôle pluri-annuel intégré (MANCP) qui est obligatoire pour chaque État membre de l'Union européenne et qui reprend tous les contrôles officiels de la chaîne alimentaire. L'OSQCA est responsable de l'élaboration du MANCP, de l'intégration des données des administrations concernées, de sa gestion et de sa mise à jour tous les trois ans.

» L'élaboration, la gestion et la mise à jour du plan de gestion de crise alimentaire qui doit immédiatement être déclenché lorsqu'une crise alimentaire apparaît sur le territoire national. Le plan d'intervention pour les aliments pour animaux et les denrées alimentaires est déclenché sur demande de la Commission européenne,

du ministre compétent, d'une des administrations compétentes concernées ou de l'OSQCA.

» L'OSQCA se voit attribuer également la communication des informations destinées au grand public, sous réserve des règles de confidentialité.

» La coordination de la formation continue obligatoire pour les agents officiels chargés de procéder aux contrôles officiels de la chaîne alimentaire est confiée à l'OSQCA.

» L'OSQCA a mis en place un programme d'audit pour les administrations chargées du contrôle officiel de la chaîne alimentaire pour que les contrôles officiels aient lieu en toute transparence.

*Sur le plan international, l'OSQCA assure les tâches suivantes :*

» En permanence, les agents de l'OSQCA gèrent le système d'alerte rapide des aliments pour animaux et des denrées alimentaires, appelé communément RASFF. L'OSQCA surveille les notifications d'alertes de la part de la Commission. De la même façon, l'OSQCA transmet toute notification de non-conformité alimentaire détectée au Luxembourg par les services officiels via le système RASFF à la

Commission pour que ce produit puisse être retracé et retiré du marché.

» L'OSQCA assure la coordination des réunions qui concernent le contrôle officiel des produits, organisées au niveau des institutions de la Communauté européenne.

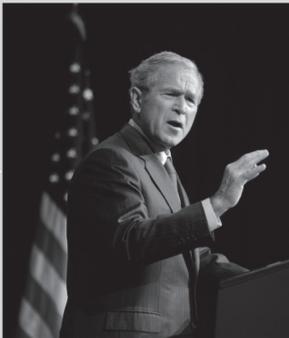
» L'OSQCA est le point de contact du Luxembourg pour la Commission européenne et le point focal national de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA). La collaboration de l'EFSA avec les autorités nationales permet l'évaluation des risques harmonisée avec l'expertise de tous les États membres en se basant sur les résultats des services nationaux ainsi que sur une communication claire sur les risques existants et émergents.

Il est important de noter que chaque consommateur peut s'adresser aux services officiels luxembourgeois responsables de la chaîne alimentaire en accédant au formulaire en ligne sur le site Internet suivant, que ce soit pour des questions ou pour la soumission de plaintes en ce qui concerne un aliment avarié, voire même lors d'un soupçon d'intoxication alimentaire.

L'OSQCA gère le portail de la sécurité alimentaire au Grand-Duché de Luxembourg : [www.securite-alimentaire.lu](http://www.securite-alimentaire.lu) ♦

INTERDIT DE SÉJOUR : GEORGE W. BUSH

## Conférence-débat sur le bilan de la « war on terror »



Se verra-t-il déclaré « persona non grata » au grand-duché et ailleurs, se retrouvera-t-il un jour devant un tribunal ? Quelle est la responsabilité de l'ex-président américain dans les violations des droits humains commises suite aux attentats du 11 septembre ?

Les excès symbolisés par Guantanamo et Abou Ghraïb ont donné raison aux foules qui, en 2001 et en 2003, manifestaient contre la « war on terror » au Luxembourg et à travers le monde. Le livre « **Faut-il juger George Bush ?** » présente et analyse les exactions américaines sur base d'un rapport de l'ONG Human Rights Watch (HRW).

Lors de la conférence, les deux auteurs, **Reed Brody**, conseiller juridique et porte-parole de HRW et **Jean-Paul Marthoz**, auteur et expert en droits humains, présenteront leur livre et débattront entre eux et avec le public. La conférence-débat se déroulera en français et est organisée par le **woxx**, la **Friddensinitiativ** et le **Grip** (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité).